



CigCosci	BORDEI Votre déclaration peut égalemer	REAU DECL nt être effectuée en lig	ARATIF ne sur le site : \(\)	www.agessa.org
				C-HR.TA GAYY-MORE MILLII
IDENTIFICATION DIFFUSEUR	N° AGESSA	N° SIRET		
Raison sociale du diffuseur				
Nom Rue CP Ville				
E-Mail				
Affilee 2 0	er trim. 2 0 2º trim. 2 échéance au 15/04) (échéance a		. 2 0 ce au 15/10)	4º trim. 2 0 (échéance au 15/01)
Cotisations précomptées par l	e diffuseur			
Montant brut HT des droits	d'auteur € Ari	rondir à l'euro le plus proche		
Contribution au Remboursement de l Contribution auteur formation profes * Depuis le 01/01/2011, lorsque la ré	G. (7,50 % de 98,25 %* du montant brut HT des a Dette Sociale C.R.D.S. (0,50 % de 98,25 %* du sionnelle (0,35 % du montant brut HT des droit munération d'un auteur est supérieure à 4	nontant brut HT des droits v ts versés)		€ 110 € 140 € 120 € 300 , la C.S.G. et la C.R.D.S. doivent
être calculées sur 100 % du revenu				
Contributions à acquitter par Montant brut HT des droits of A compléter si différent de celui du	l'auteur € Arr	ondir à l'euro le plus proche	3	
Contribution diffuseur (1 % du monta Contribution diffuseur à la formation	nt brut HT des droits versés) professionnelle des auteurs (0,10 % du montan	nt brut HT des droits versés)		€ 130 € 310
	TOTAL A RÉGLER Si vous réglez	z par virement cochez cette	case	€
Certifié exact, le	20			
Cachet du diffuseur	Nom du signataire Qualité Téléphone Signature			Attention zjoindreàcebordereau minative des auteurs

Tournez SVP

L-BDEC101





LISTE NOMINATIVE DES AUTEURS

L-LNA101

COVE NO		ı
	 	ı

IDENTIFICATION DIFFUSEUR	N° AGESSA	N° SIRET
N° Sécurité Sociale M. Mme		Montant brut H.T.
Nom		des droits versés
Prénom		
N° Rue		Part de la rémunération
CP Ville	e	excédentaire*
Pays		
Nature de l'activité de l'auteur		
Ayant droit (Cocher cette c	ase si la personne a perçu des droits	d'auteur en tant qu'héritier)
	S.G. C.R.D.S. e 98,25 %* (0,50 % de 98,25 %*	Formation Professionnelle Contribution diffuseur Formation Professionnelle Contribution diffuseur Contribution diffuseur
	ant brut HT) du montant brut HT)	(0,35 % du montant brut HT) du montant brut HT) (0,10 % du montant brut HT)
€	€	€
N° Sécurité Sociale		
M. Mme		Montant brut H.T. des droits versés
Nom Prénom		€
N° Rue		
		Part de la rémunération
CP Ville	e	excédentaire*
Pays		€
Nature de l'activité de l'auteur		
Ayant droit (Cocher cette c	ase si la personne a perçu des droits	d'auteur en tant qu'héritier)
(1,10 % (7,50 % d	S.G. C.R.D.S. le 98,25 %* (0,50 % de 98,25 %* ant brut HT) du montant brut HT)	Formation Professionnelle Contribution diffuseur (0,35 % du montant brut HT) Contribution diffuseur (1 % Contribution diffuseur (0,10 % du montant brut HT) Contribution diffuseur (0,10 % du montant brut HT)
€	€	ϵ
N° Sécurité Sociale		Montant brut H.T.
M. Mme Nom		des droits versés
Prénom		€
N° Rue		
		Part de la rémunération
CP Ville	e	excédentaire excéd
Pays		€
Nature de l'activité de l'auteur		
Ayant droit (Cocher cette c		d'auteur en tant qu'héritier)
	ase si la personne a perçu des droits	
(1,10 % (7,50 % d	S.G. C.R.D.S. e 98,25 %* (0,50 % de 98,25 %* ant brut HT) du montant brut HT)	Formation Professionnelle Contribution diffuseur Contribution auteur (0,35 % du montant brut HT) Contribution diffuseur (0,10 % du montant brut HT) Formation Professionnelle Contribution diffuseur (0,10 % du montant brut HT)

^{*} Depuis le 01/01/2011, lorsque la rémunération d'un auteur est supérieure à 4 fois le plafond annuel de la sécurité sociale, la C.S.G. et la C.R.D.S. doivent être calculées sur 100 % du revenu pour la part excédant ce plafond.